

L'original de la pétition montagnaise du 8 avril 1847

Un document inédit

The Original of the Montagnais Petition of the 8th of April 1847

An Unknown Document

El original de la petición montañesa del 8 de abril de 1847

Un documento inédito

Jacques Frenette

Volume 43, Number 2-3, 2013

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1026108ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1026108ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Recherches amérindiennes au Québec

ISSN

0318-4137 (print)

1923-5151 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Frenette, J. (2013). L'original de la pétition montagnaise du 8 avril 1847 : un document inédit. *Recherches amérindiennes au Québec*, 43(2-3), 77-91.
<https://doi.org/10.7202/1026108ar>

Article abstract

In his research note, this author returns to the Montagnais petition of the 8th of April 1847, which has been wrong fully presented, more than once, as of the 8th of May 1847, or else, as of the month of January 1849. This author gives the reasons why he chooses, as the date of writing of this petition, the 8th of April 1847. He also discusses its other versions, better known to researchers, but remaining incomplete as they do not give the signatures of the numerous petitioners. Accordingly he elaborates on the context of the writing of the petition and of its transmission to the authorities. Lastly he tries to distinguish, among the requests expressed in the petition, the real intentions of the Montagnais and those of their missionaries. Making available the original of the Montagnais petition of the 8th of April 1847 will contribute to the study of the history of the Innus of the St. Lawrence North Shore and of their families.



L'original de la pétition montagnaise du 8 avril 1847

Un document inédit

**Jacques
Frenette**

Jacques Frenette
Anthropologue
Consultant inc.

LE 27 JUIN 1842, la Compagnie de la Baie d'Hudson signait un nouveau contrat de location du Domaine des Postes du Roi, d'une durée de vingt et un ans, qui prendrait effet le 2 octobre suivant. L'entreprise marchande ne conservait alors, de ses droits monopolistiques, que le commerce avec les autochtones et la pêche du phoque au filet moyennant un loyer de £600 par année (voir encadré). De son côté, le gouvernement de la Province du Canada se réservait le droit de mettre en valeur le territoire du Domaine au profit des colons des régions voisines et des marchands de bois du Canada-Uni qui désiraient le voir ouvrir depuis plusieurs années (ACBH 1842). Devant l'invasion annoncée de leurs terres, les Montagnais (aujourd'hui, les Innus) ne tardèrent pas à réagir. Forts de l'appui de leurs missionnaires ainsi que du député du comté de Saguenay et d'hommes d'affaires de la région, ils se mirent à envoyer des pétitions, à l'intention du gouverneur général, dans le but de sensibiliser les autorités politiques à leur situation et d'obtenir protection. Plusieurs auteurs ont dénombré et analysé près d'une dizaine de requêtes des Montagnais s'échelonnant de 1844 à 1850 (Beaulieu 2002 : 453-477; Bédard 1987 : 34-37;

1988 : 40-44; Frenette 1993 : 99-107; Hébert 1984 : 442; 1988 : 34; Mailhot 1996 : 332-334; Mailhot et Vincent 1979 : 16-19, 25-33; Panasuk et Proulx 1981 : 76-89, 396-422; Tremblay 1968 : 38-40; 1971 : 141-143; Trudel 2000; Veilleux 1982 : 64 et ss.).

Récemment, nous avons présenté ici une pétition inconnue, celle des Montagnais des Escoumins du 1^{er} février 1843 (Frenette 2003). Dans cette note de recherche, nous voulons revenir sur la requête montagnaise du 8 avril 1847, parfois datée à tort comme étant du 8 mai 1847 ou encore du mois de janvier 1849 (Bédard 1988 : 42; Hébert 1984 : 442; 1988 : 34; Mailhot et Vincent 1979 : 27-30), et dont l'original a été considéré comme perdu (Beaulieu 2002 : 466; Mailhot 1996 : 332, n. 47). Nous donnerons les raisons qui nous font pencher en faveur de la date de rédaction du 8 avril 1847 pour cette pétition. Nous traiterons de ses autres versions, mieux connues des chercheurs, qui demeurent incomplètes en ce sens qu'elles ne contiennent pas les signatures des nombreux pétitionnaires. Nous indiquerons le contexte dans lequel la pétition fut écrite et transmise aux autorités. Nous tenterons enfin de distinguer, parmi les

ekaku tala binai nua pi sbeinabi à la pointe à la Ouisy, à la pointe de
 kai sibi beko ues byan byoritale deamis cha Non déter.
 aslora eka biki kula kula Lein nous donne à nous seuls la
 uiraua nuni beuto kati iatua propriété des bois de construction des
 ni te sibi naru tibi mi akalo tibi wita les rivières Saguenais et St. Lawrence
 kua iko uasun nipa minueri tenen la réserve demandée.
 eka mak tbe kuan mirikua iko Que ceux de la nation qu'on a pu des
 ekan tbe i shina ku siato kaisi rwa terrains meilleurs et commodes des rivières
 kaisi naku sibi ka tibi mi be te be che nous ont été mécontents par suite de
 at awam ni te ya tere tenen espus possesseurs dans leurs localités respectives.
 kui sku te ci eti tsi bti eka nua iko Enfin on nous donne des cédés nous
 iko sacri mials uasun to kava shu pour les terres que les blancs occupent sur
 esi tian notre territoire, et nous nous en rendons
 esi pito tuta kava umi sibi kua si nous rendons hommage à Dieu
 umi nio byi umi 1844. nous respectons l'usage de nos
 rui paku de pines, mais nous avons une très grande
 2 Pat she t t t s idée de la droiture de nos cœurs pour
 sha pa t i s t k i r u croire que les regrets nos de nos pères.
 mi her a l h i m N'ê deviens notre bienfaiteur nous
 rui ni nik te remercierons beaucoup.
 a n i p i e m i s t i k u c h i. *Chief.* *Shut à la Rivière de St. Lawrence le 11th de
 la lune des Antennes 1847.*
 P. Durocher P. G. M. J. M. J. *Nous soussignés certifions que la traduction est
 fidèle.*
 St. M. Savin P. G. M. J. M. J. *P. G. M. J. M. J.*
 Kapri e r p a h e p r d t h a p a k u *P. G. M. J. M. J.*
 sharma tu ma pa ku *Interprete*
 alheta r u u p a k u *Interprete*
 nu ra p i e r p a k u
 sate p m i p i t u e k r i t a p
 pat ris p a t h a m a p a k u *Interprete*
 t i n i t h a p i e r *Interprete*
 nishat n a p i t a u n o a s i e a s e *Interprete*
 y u u s p i e t h e n e s k a m p i n e t e
 t h a p i r m a t a t h e r i u t i p a k u
 y u u u s a t o s n a u t h a r t h i a a p e c c
 s e a s e p e r i e a a s a a n a y u l i s j u k u t i r e k u

patimhi k ap m u l k e u r l'immense uel'criténa
 rar t h i p a r e e m a n n e m a r t a n i p r i n a
 s p r i e n s e e o p i m i n j e u t h i e e p i e k e p e r u i e
 j u p i a n m a r u t a i e n n i s t a s t h a r n e z m i t h e k a p u
 p i j a p e e e p e r t e r i m i t h i m u p i e s p i e t a t h u
 k r i k u e r x p u t a j e u p u r t h u u s p u t j e p a n e k a t e u m
 s e j u m t h e t e s t h e m a s s i p i r i j i e t t i n e s k a m
 t u m i n i t a l i k l l n i n e k i n u a g i s p e s t h e t e p k a r a t
 t h e m i e i t h e t e s m a i s i n i a l t h e m i s n e m a t h e t h u
 t h e y m i t h e m i e u s j e r a u e t h i n i a j p i e t h i k t a i
 j e a t h e t e s p i e t i t h e p a r t e s u c c e s s i k i p i s
 a r i k h i j e t u s a t t e r i t h i k l e s p e c c
 t h e q u m a r i p i e r k e i r i k u e r p i s t a p o d t a j a t h i n i
 j a r a u e n a p e u p a l h i r u a x m s l e z l e m u a p i n i
 s i p e t m a r u e k t h a p e a t h i n i j e r u m s a r
 t l a s e m e e s e e m i s e p i k u e r e i k a t t r e i d a k u
 u r i a m m e n n e t h i m e n m i t h i n a p e c c
 s i m u n m a r u a e k i s a p e s t o r s
 j u e r u a p u s t a n a p e t o
 s e a k t h i o i e s p a s t i e n n a p e u s
 t a z z a k l j a y a t a e r k a t h e p e
 p a l h i r u a p e a n a n t e r e t h a b l i k e u
 s a p a t i s u a t h i n i p r a t h u e a t a n a s
 n e a r t a k e e m j a r a u e k a s e k u e p i e r b a k u
 n e u i a t i n i l o p u l t m i s i n i t h e p i e r m i t h i n a p e u
 t h e r e t e e p h i s e a s p u e e s n m o s k i n i a e r m i t h i n a p e
 r e d i a l h i n i t h e b a r i e r t h i m i e u
 p i e r t e k u k u e r p e r t e r i m i t h i n i t h e
 t h u t h e t b a k u t h e r u m t h i n a p e u
 o l l e i p a p e c c e k a t h a p i e r
 t h u k n a p i e t e s j u o i r e k a p i e
 j u r u a t i j e u t h u l l e p a n a r u
 t m i t h e r b a k u t h u s e p m i a t h i p e t h e o p u r a
 j u r i s m a t h i n a p e t h e r a p i e r b a k u
 j u r i s m a t h i n a p e t h e r a p i e r b a k u
 t h i m i e t h a m i p e

demandes exprimées, les intentions réelles des Montagnais par rapport à celles de leurs missionnaires.

Au moment de la rédaction de la pétition du 8 avril 1847, le gouverneur général était James Bruce, 8^e comte d'Elgin et 12^e comte de Kincardine. Agissant comme chef de gouvernement des colonies de l'Amérique du Nord britannique, il avait été nommé à ce poste le 30 janvier 1847, par le ministre des Colonies de Grande-Bretagne, pour y demeurer jusqu'au 19 décembre 1854. Sa première mission fut d'assurer la mise en place de gouvernements responsables, ce qui était chose faite dans la Province du Canada en 1848. Le pouvoir y résidait désormais entre les mains du Conseil exécutif, c'est-à-dire du cabinet ministériel, formé à même les représentants élus en majorité d'un parti politique. Le cabinet devenait « responsable » devant l'Assemblée législative par l'entremise du Premier ministre. Le gouverneur général cessait d'intervenir dans les domaines de l'administration et de la législation locales. Il continuait cependant de participer aux décisions concernant la

défense et les relations étrangères, de s'occuper des Affaires indiennes et de ces autres domaines dont la juridiction n'avait pas encore été transférée au gouvernement du Canada-Uni (Morton 2000).

LES PREMIÈRES MENTIONS DE LA PÉTITION MONTAGNAISE DU 8 AVRIL 1847

C'est Léo-Paul Hébert (1984 : 442 ; 1988 : 34) qui, le premier, signala l'existence de la pétition montagnaise, la datant toutefois du 8 mai 1847. Hébert en traita pour illustrer, non pas tant la volonté des Montagnais de réclamer leurs droits, mais plutôt cette capacité, apprise des jésuites et conservée depuis, de lire et d'écrire dans leur langue. Hébert utilisa une copie manuscrite de la pétition préparée par l'oblat Flavien Durocher¹ à l'intention du gouverneur général, mais aussi de l'Assemblée législative et du Conseil législatif, c'est-à-dire « [...] aux trois branches de la législature de la Province du Canada dans le cours de l'année 1847 ». Cette copie présentait un texte

montagnais et sa traduction française. Et, comme nous avons été en mesure de le constater, l'orthographe montagnaise y était légèrement différente de celle du texte original, reflétant sans doute le caractère idiosyncratique de la langue lorsque apprise, à l'époque, par des étrangers. Le texte montagnais de cette copie contenait aussi une ponctuation, qui n'apparaît pas dans l'original, et que nous avons insérée dans notre transcription de la pétition dans le but de faciliter sa lecture. Enfin, la copie ne comprenait pas les signatures des pétitionnaires. Elle est toujours conservée aux Archives de l'Archevêché de Montréal (AAM 1847a). Ces archives ont d'ailleurs placé, en compagnie de la copie de la pétition, la version française publiée par *Le Journal de Québec* dans son édition du 3 juillet 1847, à la suite de sa présentation devant le Parlement de la Province du Canada (AAM 1847b; Anonyme 1847). Hébert avait également fait mention d'un imprimé de la pétition destiné à l'usage des membres de l'Assemblée législative mais qu'il n'avait pu trouver. Cet imprimé existe bel et bien, donnant cette fois une version anglaise de la pétition (Canada, Assemblée législative 1847a). Tant la version française, publiée par *Le Journal de Québec*, que la version anglaise, mise à la disposition des députés, étaient accompagnées de notes explicatives de Durocher sur lesquelles nous reviendrons plus loin.

Mailhot et Vincent (1979 : 27-30) ont également fait mention de la pétition montagnaise, lui attribuant aussi une date erronée, celle du mois de janvier 1849. Il est toutefois difficile de savoir quelle copie de la pétition les deux chercheuses ont pu manipuler car leur rapport « schématique et préliminaire » sur la situation des Montagnais au XIX^e siècle ne contient aucune référence. La seule information sur les sources utilisées est qu'elles étaient constituées de « [...] la documentation recueillie [...] dans les archives oblates [...] ainsi que dans celles de l'archevêché de Québec » (*ibid.* : ii). Même le fonds documentaire de

Figure 2
Transcription de la pétition du 8 avril 1847, réalisée par l'auteur (J.F.)

| À Son Excellence le Très Honorable James Bruce Comte d'Elgin Très Honorable Conseiller Privé de Sa Majesté, Gouverneur Général de toutes les Provinces de Sa Majesté du Nord de l'Amérique de l'Isle du Prince Edouard &c &c &c | |
|---|---|
| Ka t̥hij̥he ut̥himauin takuikan ka itikuin[,] niran /h̥at̥hekuriniuiat̥[,] ij̥kuamij̥kuriniuiat̥[,] uauia[-] pikuriniuiat̥/ kie ua/h̥aurini[-] uiat̥/ shuk stamiskatinan[.] | O Toi le grand Chef que nous appelons le Gouvernail du vaisseau de l'état, nous les Indiens de Tadoussac, des Ilets de Jérémie, de la rivière Godebou et des Sept Iles te saluons respectueusement. |
| erut eimitats tshima kuisk ispiris tukats nitimunan[,] tsh̥e miruertamin ishiteits[,] shat usham ni tshitimunan[,] ni mats ni naniskau mina[-] skats[;] uinpekuts mak ni mi[-] niskamakunats[.] uen satshiat utiashim[,] tapiskuts ashameu[.] tsh̥ekuan tsh̥e nitu[-] tetanakupan niran eka etu[-] takuiats etutuakani kani[-] shinats nitimits katats[?] esi[-] kuminipin[,] shuermakanuts[,] inanu[,] katshi tsh̥itsh̥erits uti utitsh̥iuats. | C'est pour la première fois que notre parole t'est portée, puisse-t-elle frapper tes oreilles et reposer doucement dans ton cœur. Nous ne sommes déjà que trop malheureux. La chasse n'est plus abondante dans nos forêts; et sur la mer, voilà qu'on nous enlève notre territoire. Celui qui aime ses enfants leur partage à tous également la nourriture. Qu'avons-nous donc fait pour n'être pas traités comme nos frères les Indiens du pays d'amont? Chaque été ils reçoivent les présents, depuis que leurs terres de chasse sont cultivées par des étrangers. |
| at mak shashies utshiparu shuriau nitishinats uets tats ataurinuts[,] uets itaua[-] nuts mistikuts kamiruashits[,] uets manikashuts nititsh̥i[-] nats ka stsh̥itsh̥ets[,] niauats [p. 2] esku peik tsh̥istapashun nuts uapitenan[,] eku etshe[-] skakuiats esku mauats pek shipu nika ianan tsh̥e pistua[-] iats[.] miam uepatsits ekutsh̥e[-] tiats ekatsh̥ispeuashiats[,] sas nipetenan tsh̥e misikats ua manikasuts nititsh̥i[-] nats netekamiruarits aetsh̥iru[.] | Depuis longtemps la Province retire des revenus annuels de notre territoire, tant par la location des postes de traite que par la coupe des bois, et quoique l'on diminue l'étendue de nos terres de chasse en les livrant à l'agriculture, cependant [p. 2] nous n'avons encore reçu aucune compensation. Voilà que nous sommes refoulés dans les forêts. Bientôt nous n'aurons pas même une rivière pour y tendre nos filets. Nous disparaîtrons comme le sable que le vent emporte si Tu ne prends enfin notre défense. Nous apprenons que de nouveaux colons viendront bientôt se camper sur toutes nos terres cultivables. |
| nipetenan ua iriats nete mi[-] nikuakanistikuts ute pets nitimits ruas pretipistikuts[,] usham matsh̥ikauan astsi muk reku ashits mistek[.] | On veut, dit on, nous placer sur le terrain situé depuis la rivière Manikouagan jusqu'à la rivière des Outardes. C'est un mauvais terrain où l'on ne trouve que gros sable et marécages. |
| iterimiats iriniuiats tsh̥ika uitamatinan iteritamats[.] | Si tu veux que nous puissions vivre nous allons te faire connoître ce que nous pensons. |
| ispis piritipistikuts mamits mauats tsh̥isikanuts[,] tsh̥i ma mirikuiats tsh̥imirikuiats nte pretipistikul[-] ts aitukam [ruas pejamits nitukam.] [f] | Comme dans le pays audessous de la rivière des Outardes, il n'y a plus de terrain propre à l'agriculture, qu'on nous réserve l'étendue de terre depuis la rivière des Ou- |

Mailhot et Vincent, déposé, entre autres lieux, à l'Institut culturel et éducatif montagnais, ne renferme pas de copie de la pétition. S'il existe une copie qu'elles ont utilisée, c'est sans doute celle des Archives de l'Archevêché de

| | |
|---|--|
| | tardes y compris les deux rives, jusqu'à la rivière Betseamis y compris les deux rives. |
| tshimatiperitamats e nutimeshanuts niran muk eriniuiats nisasshitsu shipu[:] uapishiuapui[,] mak [maks] minikuakanistuk[,] mak esipu[,] [mak] piretipistikuts[,] mak kamenishuts[,] mak kamishinaskuiath[,] mak mistisin[,] mak usiku sipu[,] mak pestsamits[,] [I] | Qu'on nous laisse le droit exclusif de peche sur les rivières des Outardes, Papinachoïs, Betseamis, les Grands et petits Escoumains, Mistashini, Betsi et la Romaine. |
| tshima kie mirihu[-] iats entuunanuts atshikuts napits iuasasits ekutak minikuakan[-] askunetsh[,] usku kutak pretipistikuts[,] pestsamits[,] ipuputs eku peik neuaunants eku kutats neuaunanisits[,] minuats kutats neiaukats eku kutats pipunipits puntejir kaishinikatets[,] tsima muk niran eriniuiats tsimi[-] rikuiats enituastsikanuts[,] [I] | Qu'on nous laisse le droit exclusif de chasser et pecher le loup marin pour l'été dans les baies des Kawis, de Manikuagan, des Outardes et de Betseamis; et pour l'hiver à la pointe des monts, [p. 3] à la pointe a la croix, à la pointe Betseamis et à Bon désir. |
| tshimakut mirikuiats mirikikuts kamirusits nute ka menishus kie pestsamits[,] niran muku tse tiperimitsits. [I] [p. 3] | Qu'on nous donne à nous seuls la propriété des bois de construction sur les rivières Papinachoïs et Betseamis, sur la reserve demandée. |
| ekukutats tsima uiruau pistse irnuts ka istitssets uies, tipan tiperitats astisiru. [I] [I] | Que ceux de la nation qui ont pris des terrains ailleurs et commencé des défrichements soient maintenus paisibles possesseurs dans leurs localités respectives. |
| ekutsek kutakats uiruau maniteuts katsiatuau nitastsinaru tshimiskuts tshisika[-] kuiats usam nipa mirueritenan. | Qu'enfin on nous donne des indemnités pour les terres que les blancs occupent sur notre territoire et nous serons satisfaits. |
| eka mak tshakuan mirikuiats ekun tsheshinakuasiats ka isina[-] kaisinakisits katsimikatets[,] at usam nitispiteritenan espis kuiskutechiek Tsi tsi eka anuetu[-] iats[,] | Si au contraire on ne nous donne rien, voilà que nous ressemblerons bientôt à ceux qui sont morts de faim. Mais nous avons une trop grande idée de la droiture de ton cœur pour croire que Tu rejett[er]as nos demandes. |
| suerimiats usam tsika na[-] skumitinan | Si Tu deviens notre bienfaiteur nous Te remercierons beaucoup. |
| essipits tutakanu umisinikin viii nistspishum 1847. | Fait à la Rivière des Huitres le VIII de la Lune des Outardes 1847. |
| rui paku } Pat Shetus } shapatits eltiru }Chefs misher ashini } rui minik } aripic mistikutie } P.F. Durocher P. O.M.I. Missre A.M. Garin P. O.M.I. missre | Nous soussigné[s] certifions que la traduction est fidele. Pierre Moreau Interprete |

Montréal que Mailhot (1996 : 332, n. 47) a plus tard mentionnée. Mailhot révéla alors l'erreur commise au sujet de la datation de janvier 1849, reprenant toutefois celle, pas moins inexacte, du 8 mai 1847 proposée par Hébert.

Enfin, quant à Bédard (1987 : ii, 34-37; 1988 : 9, 42-43) et à Frenette (1993 : 100-102), qui abordèrent aussi la pétition, ils n'ont fait que répéter et résumer ce que Mailhot et Vincent en avaient déjà dit.

L'ORIGINAL DE LA PÉTITION MONTAGNAISE DU 8 AVRIL 1847

Nous avons retrouvé l'original de la pétition du 8 avril 1847, il y a quelques années déjà, aux Archives des arpentages du ministère des Ressources naturelles du Québec (MRNQ 1847a). Nous en présentons ici la copie numérisée et la transcription, que nous avons réalisée aussi fidèlement que possible (fig. 1 et 2). La pétition est adressée au gouverneur général, lord Elgin. Elle est en montagnais et sa traduction française est placée en regard. Le lecteur constatera qu'au moins trois personnes ont rédigé la pétition. En effet, du côté montagnais, la main d'écriture change dès le début de la sixième ligne de la première page au moment où disparaissent les « s » allongés, ensuite à la septième ligne de la deuxième page. À remarquer, à cette époque le montagnais de la Haute-Côte-Nord semble toujours être un dialecte en « r » plutôt qu'en « n » comme aujourd'hui. Enfin, l'oblat Flavien Durocher a certainement écrit le texte français. Pour ce que nous en comprenons, les versions française et montagnaise correspondent. Au bas de la pétition, apparaissent les signatures d'un interprète, Pierre Moreau², du missionnaire Flavien Durocher et de son collègue André-Marie Garin³. Nous avons également compté les signatures de 131 Montagnais de Tadoussac, des Îlets-Jérémie, de Godbout et de Sept-Îles, dont celles de six chefs. Plusieurs Montagnais, sinon une majorité, ont eux-mêmes paraphé le document. Nous donnons d'ailleurs la liste des signataires dans leur ordre original, ainsi que la version « française » des prénoms et noms lorsque nous avons été en mesure de l'établir (fig. 3). Il sera sans doute intéressant de comparer toutes ces signatures avec les recensements nominaux ainsi que les registres civils et religieux

Figure 3
Les signataires de la pétition du 8 avril 1847

| No. | SIGNATURES ORIGINALES | VERSIONS « FRANÇAISES » |
|-----|--------------------------|---------------------------|
| 1 | rui paku | Louis Bacon |
| 2 | Pat Shetus | Pat Shetus |
| 3 | shapatits eltiru | Jean-Baptiste Estlo |
| 4 | misher ashini | Michel Ashini |
| 5 | rui minik | Louis Menihék |
| 6 | aripic mistikutie | |
| 7 | kaprier paku | Gabriel Bacon |
| 8 | Sharma | Germain |
| 9 | asheta | |
| 10 | nura | |
| 11 | susep napitua | Joseph Napitua |
| 12 | patris | Patrice |
| 13 | tini shapier | Denis Jean-Pierre |
| 14 | misher napinitau | Michel Napinitau |
| 15 | apuis | |
| 16 | shapis mata | Jacquis Mata |
| 17 | apurues utsimau | Ambroise Utshimau |
| 18 | susep riuirra | Joseph Riverin |
| 19 | pra shupaku | |
| 20 | tuma paku | Thomas Bacon |
| 21 | peshama paku | Benjamin Bacon |
| 22 | ri ui ri ui ra | Louis Riverin |
| 23 | piretshe neskam | Prothais Neskam |
| 24 | rui paku | Louis Bacon |
| 25 | pier paku | Pierre Bacon |
| 26 | kristap | |
| 27 | shapatits | Jean-Baptiste |
| 28 | tshakkis paku | Jacquis Bacon |
| 29 | ruak ashini | Rock Ashini |
| 30 | shimun uestshinitshu | Simon Uestshinitshu |
| 31 | pirute | Prothais |
| 32 | sherimi paku | Jérémie Bacon |
| 33 | shartshi napeu | Charlish [?] Napéo |
| 34 | shapatis pikutireiku | Jean-Baptiste Pikutireiku |
| 35 | patim shiukapmuelkam [?] | Basile Shiukapmuelkam |
| 36 | sartshi parse [?] | |
| 37 | spransue rimin | François Romain |
| 38 | papian muru | Flavien Moreau |
| 39 | pipa ruue [?] | |
| 40 | krikuer apistapes | Grégoire Apistapes |
| 41 | serum shetes | Jérôme Shetes |

| | | |
|----|----------------------|------------------------------|
| 42 | tuminik atikurinu | Dominique Atikurinu |
| 43 | shimuii shetus | Siméon Shetus |
| 44 | shepmi shemitus | Jérémie Shemitus |
| 45 | reia shetus | |
| 46 | arikshi jetus | Alexis Jetus |
| 47 | shenum aripiier | Shenum Jean-Pierre |
| 48 | prasue napeu | François Napéo |
| 49 | sipest muru | Sylvestre Moreau |
| 50 | ituar muru | Édouard Moreau |
| 51 | uriam munnu | William Moreau |
| 52 | simun murnu | Simon Morneau [?] |
| 53 | makar naputen | |
| 54 | pier uapistan | Pierre Uapistan |
| 55 | pruto | Protais [?] |
| 56 | ruak ashini | Rock Ashini |
| 57 | tuma karar | Thomas Karar |
| 58 | pathir uaptan | Basile [?] Uaptan |
| 59 | antere shatshiku | André Shatshiku |
| 60 | sapatis uatshi | Jean-Baptiste Uatshi |
| 61 | marta krepu | Martin Crépeau |
| 62 | ruui asini | Louis Ashini |
| 63 | sherum epshisu | Jérôme Epsishu |
| 64 | ruui ashini | Loui Ashini |
| 65 | pierta kukun | |
| 66 | shushep Baku | Joseph Bacon |
| 67 | rui paku | Louis Bacon |
| 68 | shak napinus | Jacques Napinus |
| 69 | pur nia tsi peu | Paul Niatsipeu |
| 70 | misher Baku | Michel Bacon |
| 71 | iri mark | Élie [?] Mark |
| 72 | puris matsinapeu | Paulis Matsinapéo |
| 73 | simuenuan uekinitsha | Simon-Édouard [?] Uekinitsha |
| 74 | sharma | Germain |
| 75 | pur tshiuapin | Paul Tshiuapin |
| 76 | etien nistas | Étienne Nistas |
| 77 | perterimi shimu | Barthélémy Simon |
| 78 | purtshe uaput | Protais [?] Uaput |
| 79 | sherum pirip | Jérôme Pirip |
| 80 | shimu apispes | Simon Apispes |
| 81 | miuiminas | |
| 82 | prasue shimu | François Siméon |
| 83 | paji riis | |
| 84 | atre nitshikuapeu | André Nitshikuapeu |
| 85 | kirikur pistapes | Grégoire [?] Pistapes |
| 86 | pathir uakus | |

de l'époque afin de mieux identifier leurs auteurs. Il s'agit là toutefois d'un exercice considérable auquel, le lecteur le comprendra, nous ne nous livrerons pas ici.

Au sujet de la date de la pétition, comme nous l'avons dit, nous croyons qu'il s'agit du 8 avril 1847. Sur

le document, l'inscription en montagnais est « *viii nistspishum 1847* », ce qui est rendu du côté français par « le VIII de la Lune des Outardes 1847 ». La lune, c'est-à-dire le mois, des outardes correspondrait ici au mois d'avril et ce, malgré le fait que les auteurs présentés ci-haut et d'autres, que nous allons maintenant citer, préfèrent

| | | |
|-----|---------------------|------------------------|
| 87 | ekshapie ashini | Xavier Ashini |
| 88 | miser pikutreikan | Michel Picoutlaigan |
| 89 | shimun mitshinapeu | Simon Mitshinapéo |
| 90 | ekisapie aripic | Xavier Aripic |
| 91 | ruk ashini | Rock Ashini |
| 92 | atuan kiatshepu | Antoine Kiatshepu |
| 93 | prathue atanas | Protais Athanas |
| 94 | parasue kasekue | François Kasekue |
| 95 | sapatis miniku | Jean-Baptiste Miniku |
| 96 | apuruesn meskiriuer | |
| 97 | kaparier shimiu | Jean-Pierre [?] Siméon |
| 98 | perterimi miniku | Barthélémy Miniku |
| 99 | atuan minik | Antoine Minik |
| 100 | sapatis naapes | Jean-Baptiste Napes |
| 101 | jerum merunakusu | Jérôme Merunakusu |
| 102 | shirius minik | Cyrius [?] Minik |
| 103 | pier naputeu | Pierre Naputeu |
| 104 | sherum Baku | Jérôme Bacon |
| 105 | eka shapier | Éka [?] Jean-Pierre |
| 106 | pasir eksapie | Basile Xavier |
| 107 | shushep muru | Joseph Moreau |
| 108 | shusep niatshipe | Joseph Niatshipe |
| 109 | rapaer Baku | Jean-Pierre Bacon |
| 110 | shimiu nanipu | Siméon Nanipu |
| 111 | marta niprina | Martin Niprina |
| 112 | kapermiu | |
| 113 | sharne mishekapu | Charles Mishekapu |
| 114 | pier pietashu | Pierre Piétasho |
| 115 | jerum ekutuenin | Jérôme Ekutuenin |
| 116 | etien eskam | Étienne Eskam |
| 117 | shushep kurar | Joseph Kurar |
| 118 | shemisne rumakushu | |
| 119 | pier tshikitui | Pierre Tshikitui |
| 120 | sauni shipis | |
| 121 | tapi ashini | |
| 122 | suasam uapin | |
| 123 | jerum sar | Jérôme Sar |
| 124 | reiu paku | Louis [?] Bacon |
| 125 | Pier Pura | Pierre Pura |
| 126 | espastien napnus | Sébastien Napnus |
| 127 | Pier Baku | Pierre Bacon |
| 128 | pier mitshinapeu | Pierre Mitshinapéo |
| 129 | mitshinapeu | |
| 130 | sherum tshimusumina | Jérôme Tshimusumina |
| 131 | shar pura | Charles [?] Pura |

l'associer au mois de mai. En effet, l'oblat Georges Lemoine (1901 : 37, 171), dans son dictionnaire français-montagnais, constitué pour beaucoup chez les Montagnais du Lac-Saint-Jean, donne *shiship piishum*, c'est-à-dire le mois des canards, pour avril. Et c'est mai, *anissi piishum*, qui est le mois des outardes. L'anthropologue américain Frank G.

Speck (1935 : 70-71) reprend, lui aussi des Montagnais du Lac-Saint-Jean, des termes semblables pour le mois d'avril, soit *ci'cip' pi'cem*, la lune du canard, et le mois de mai, soit *onicko' pi'cem*, la lune de l'outarde. Dans son dictionnaire montagnais-français, la linguiste Lynn Drapeau (1991 : 429, 609) traduit également *shiship-pishim* par le mois d'avril et *nissi-pishim* par le mois de mai. Enfin, selon Clément (1993 : 14, 122), les Montagnais de la Basse-Côte-Nord possèdent la même terminologie : avril est *shiship-pishum*^u, le mois des gibiers d'eau, et mai est *nishk-pishum*^u, le mois de l'outarde.

La seule note discordante apparaît chez le linguiste Léonidas Larouche lorsqu'il fournit à Léo-Paul Hébert (1984 : 220-222 ; 1988 : 29-30) sa traduction du calendrier montagnais rédigé par le jésuite Jean-Baptiste de La Brosse durant la seconde moitié du XVIII^e siècle. Il présente alors *nittshi pihissimu*, la « Lune où les outardes reviennent », comme étant le mois d'avril. Le mois de mai devient *uashikusamu pihissimu*, c'est-à-dire la « Lune où les arbres reverdissent ». Nous avons retenu cette dernière correspondance où la lune des outardes est le mois d'avril. La chronologie des événements montre d'ailleurs que la lettre d'appui à la pétition de l'archevêché de Québec et les notes explicatives du père Durocher sont marquées respectivement du 24 avril et du 4 mai 1847. Comme elles ne pouvaient pas précéder la pétition montagnaise, celle-ci doit nécessairement être datée du 8 avril plutôt que du 8 mai 1847.

LES RÉCLAMATIONS MONTAGNAISES DU 8 AVRIL 1847

La pétition du 8 avril 1847 était la première que les Montagnais de la Haute-Côte-Nord adressaient à lord Elgin, lui qui avait été nommé à son poste de gouverneur général le 30 janvier. Ils y dénonçaient les impacts de la colonisation et de la coupe de bois. Leurs territoires de chasse s'amenuisaient comme peau de chagrin et ne rendaient plus leurs fruits. Les rivières étaient également de moins en moins accessibles pour la pêche. Les Montagnais affirmaient n'avoir jamais obtenu de compensation pour les dommages subis et encore moins de présents – couvertures, munitions, vêtements et vivres – comme en recevaient annuellement les autres Indiens du Bas-Canada. La Province du Canada retirait pourtant d'importants revenus tant de la location du Domaine des Postes du Roi que de la vente des droits de coupe sur le bois.

Les Montagnais formulaient les demandes suivantes. Il leur fallait des terres réservées, non pas celles entre les rivières aux Outardes et Manicouagan, comme on le laissait entendre, là où il n'y avait que sables et marécages, mais plutôt entre les rivières Betsiamites et aux Outardes, y compris les rives des deux cours d'eau⁴, au sujet desquelles ils avaient déjà eu l'occasion de signifier leur préférence. Les Montagnais voulaient également des droits de

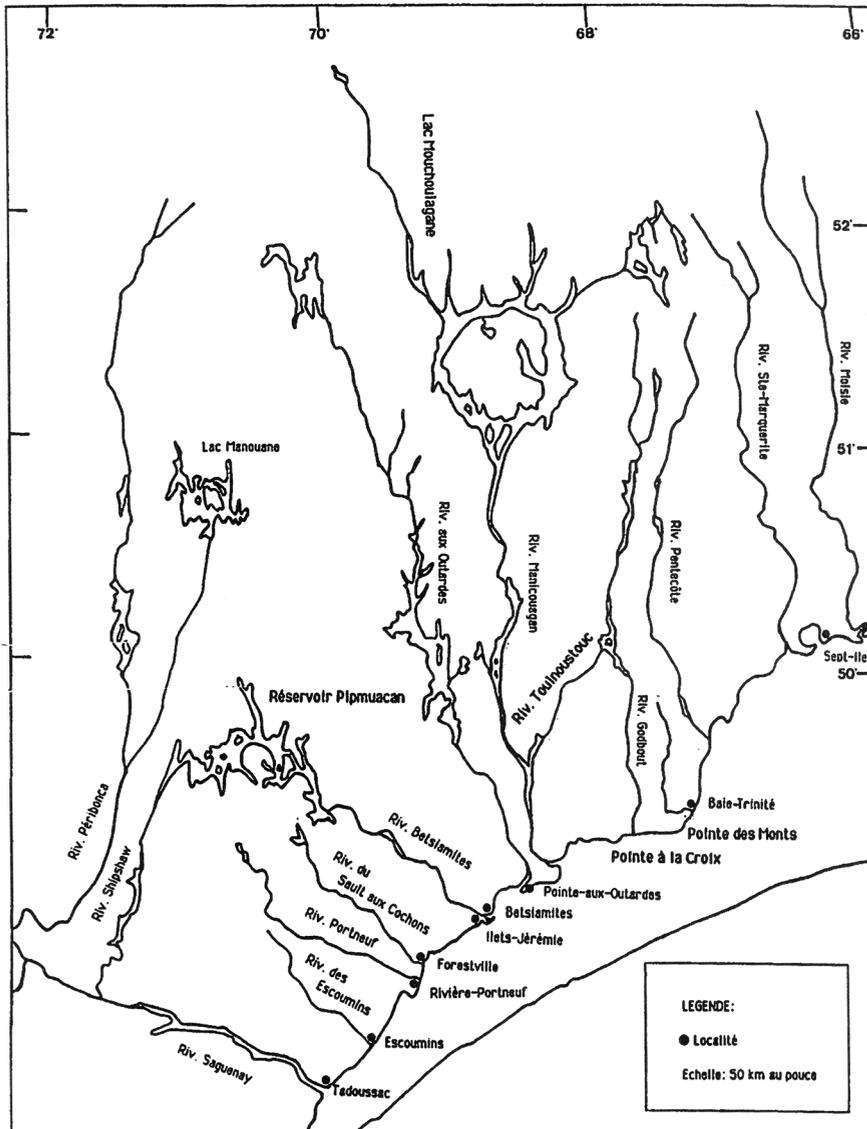


Figure 4
La Haute-Côte-Nord (Frenette 1993 : 4)

pêche exclusifs sur un certain nombre de rivières : des Escoumins, des Petits Escoumins, La Petite Romaine, Betsiamites, Papinachois, aux Outardes, Mistassini et Franquelin (la rivière Betsi, ou plutôt bec-scie, et *usiku sipu* dans la pétition). Ils voulaient encore le droit exclusif de chasser le phoque et de l'attraper au filet en été à l'intérieur des baies de Betsiamites, aux Outardes, de Manicouagan et de Caoui, et de le chasser en hiver dans la baie de Bon-Désir, à la pointe de Betsiamites, à la pointe à la Croix et à la pointe des Monts. Ils voulaient aussi la propriété du bois de construction sur les rivières Betsiamites et Papinachois. Ils voulaient enfin que les familles, qui avaient commencé des défrichements sur des lopins de terre y fussent maintenues et que des indemnités, pour les autres lots occupés par des Canadiens, leur fussent versées.

L'APPUI DE L'ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC DU 24 AVRIL 1847

Le 24 avril 1847, un peu plus de deux semaines après la rédaction de la pétition, l'archevêque de Québec, Joseph Signay⁵, et son coadjuteur, Pierre-Flavien Turgeon⁶, lui accordèrent leur appui : « Nous soussignés prenons la liberté de recommander la pétition [...] à la considération de Son Excellence le Gouverneur général. » (MRNQ 1847b)

LES NOTES EXPLICATIVES DU PÈRE FLAVIEN DUROCHER DU 4 MAI 1847

Le 4 mai 1847, Flavien Durocher joignit à la pétition quelques explications supplémentaires. De l'avis du missionnaire, le temps pressait de venir en aide aux Montagnais. Maintenant qu'il était connu que les droits de la Compagnie de la Baie d'Hudson avaient été considérablement réduits à l'intérieur du Domaine des Postes du Roi, bûcherons et colons progressaient encore plus rapidement sur le territoire. L'oblat en donnait pour preuve les noms d'une quinzaine de chantiers forestiers : cinq situés le long de la côte à l'ouest du Saguenay – Port-au-Saumon, Rivière-Noire, Port-aux-Quilles, Baie-des-Rochers et Rivière aux Canards ; sept le long de la côte à l'est du Saguenay – Anse à l'Eau, Moulin-à-Baude, Les Bergeronnes, Les Escoumins, Rivière-Portneuf, Sault-aux-Cochons (aujourd'hui, Forestville) et Papinachois ; enfin, trois en remontant le Saguenay – Rivière-Sainte-Marguerite, Petit-Saguenay et L'Anse-Saint-Jean. Durocher nomma aussi huit établissements pionniers à proximité de ces chantiers – Rivière aux Canards, Moulin-à-Baude, Les Bergeronnes, Pointe à Bouleau, Bon-Désir, Les Escoumins, Rivière-Sainte-Marguerite et L'Anse-Saint-Jean.

Le missionnaire se dit en accord avec les demandes formulées par les Montagnais dans leur pétition. À son avis, une partie des revenus, tirés des droits de coupe et des lots de colonisation, devait effectivement leur être retournée. Une réserve indienne devait aussi leur être octroyée, qui s'étendrait de la rivière Betsiamites à la rivière aux Outardes, et pour laquelle il suggérait une profondeur de quatre à six lieues, soit de 19,5 à 29 kilomètres.

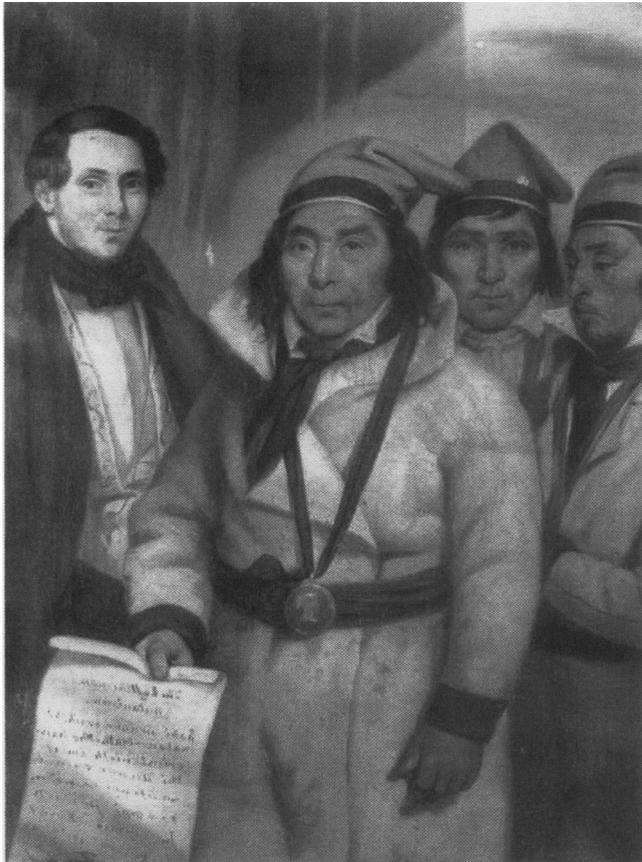


Figure 5
Trois chefs montagnais et Peter McLeod, par Théophile Hamel, 1848
(Trudel 2000 : 40)

Le missionnaire proposait également l'établissement d'un village montagnais dans la baie aux Outardes, lieu privilégié de chasse et de pêche, mais également propice à la culture du sol. Il estimait que les Montagnais devaient obtenir l'exclusivité de la chasse et de la pêche dans la future réserve. Ils sauraient également y récolter le foin de grève. Enfin, les Montagnais devaient y détenir les droits sur le bois d'œuvre. La famille Price, dont l'intention était de construire un moulin à scie sur la rivière Papinachois afin d'y poursuivre ses activités forestières, n'aurait d'autre choix que de leur verser le montant de ses permis.

Durocher fut encore d'avis que le projet de réserve indienne située entre les rivières aux Outardes et Manicouagan, tel qu'avancé par l'agent des terres George Duberger, méritait d'être abandonné. Le territoire était impropre à l'agriculture. Voilà pourquoi sans doute il recommanda la création d'une seconde réserve indienne, de 400 arpents, soit 1,4 kilomètres carrés, à Bon-Désir où se trouvait un sol fertile. Quant à la dizaine de familles montagnaises déjà installées dans la baie de Mille-Vaches, elles devaient être en mesure, selon le souhait qu'elles avaient exprimé, d'obtenir les lettres patentes des lots occupés. Les Montagnais avaient raison de prétendre à



Figure 6
James Bruce, par Théophile Hamel, 1854 (Trudel 2000 : 54)

l'exclusivité de la pêche non seulement à l'intérieur de la future réserve, celle située entre les rivières Betsiamites et aux Outardes, mais également sur les rivières des Escoumins, des Petits Escoumins, La Petite Romaine, Mistassini et Franquelin; de la chasse et de la pêche au phoque dans les baies de Betsiamites, aux Outardes, de Manicouagan et de Caoui en été, ainsi que dans la baie de Bon-Désir, à la pointe de Betsiamites, à la pointe à la Croix et à la pointe des Monts en hiver. Le missionnaire rappelait enfin que des réserves indiennes existaient et que des présents étaient fournis, ailleurs dans le Bas-Canada, aux Micmacs de l'Île-Verte (à Viger), aux Hurons de Lorette (aujourd'hui, Wendake), aux Abénaquis de Saint-François et de Bécancour (aujourd'hui, Odanak et Wôlinak), aux Iroquois de Sault-Saint-Louis (aujourd'hui, Kahnawake) et aux Algonquins du lac des Deux-Montagnes (aujourd'hui, Kanesatake). Les Montagnais méritaient un sort à tout le moins comparable (MRNQ 1847c).



Figure 7
Flavian Durocher (Dorval 2013)

LA PÉTITION DEVANT LA CHAMBRE D'ASSEMBLÉE À L'ÉTÉ 1847

D'abord rédigée à l'intention du gouverneur général, la pétition du 8 avril 1847 fut également présentée au Conseil législatif et à l'Assemblée législative. C'est alors qu'elle fut traduite en anglais : « Petition To the Honorable Members of the Legislative Assembly of Canada, in Parliament Assembled ». Il en fut de même des notes explicatives de Flavian Durocher jointes à la requête (Canada, Assemblée législative 1847a). C'est le député de Saguenay, Marc-Pascal de Sales Laterrière, qui déposa les documents le 18 juin 1847, documents qui furent lus en chambre le 21 (Canada, Assemblée législative 1847b : 47, 56 et 66). Quelques jours plus tard, le 26, Laterrière rédigea également un mémoire à l'intention du gouverneur général où il expliqua que les autorités politiques ne s'étaient jamais préoccupées du sort des Montagnais. La location du Domaine des Postes du Roi avait pourtant été une source appréciable de revenus pour le Trésor public.

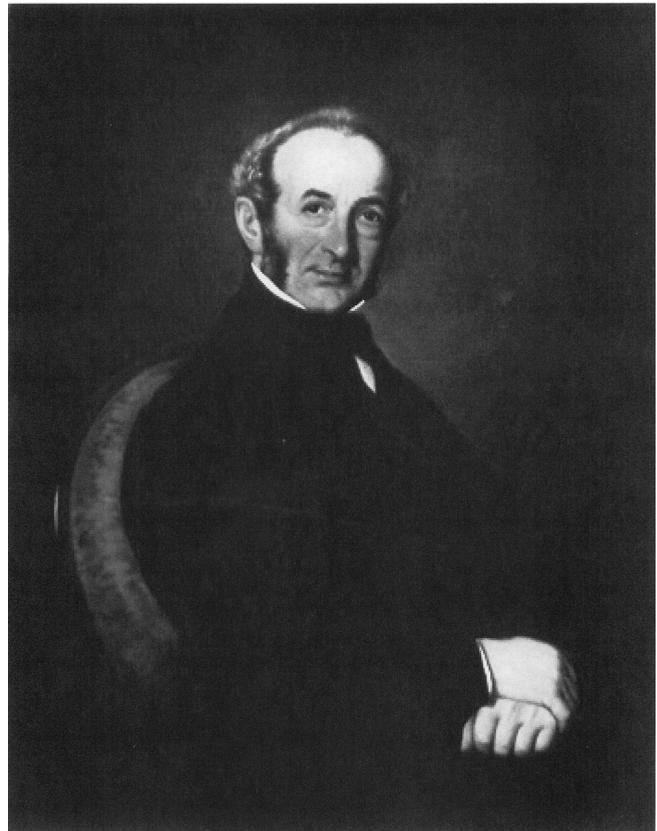


Figure 8
Marc-Pascal de Sales Laterrière, par Théophile Hamel, 1853 (UQAM 2000)

Et depuis que la Compagnie de la Baie d'Hudson en avait perdu le contrôle exclusif, elle avait cessé de se soucier des Montagnais dont les territoires subissaient les assauts de la coupe de bois et de la colonisation. Laterrière évalua que 150 familles sur la côte et 25 autres sur le Saguenay risquaient de mourir de faim à l'hiver. Il évoqua, au soutien des réclamations des Montagnais, la Capitulation de Montréal (1760), la Proclamation royale (1763) et un rapport du commissaire des Terres de la Couronne Denis-Benjamin Papineau du 27 septembre 1845⁷ (BAC 1847). Malheureusement, la Chambre d'assemblée mit fin à ses travaux le 28 juillet 1847. Le Parlement fut ensuite dissout le 6 décembre de la même année, au moment de déclencher de nouvelles élections. L'analyse de la pétition montagnaise en resta là.

L'OCTROI DE £210 AUX MONTAGNAIS DE LA HAUTE-CÔTE-NORD À L'AUTOMNE 1848

Le 12 mars 1848, à la suite de sa réélection dans Saguenay, Laterrière publia un vif plaidoyer en faveur des Montagnais dans *Le Journal de Québec*. Le député de Saguenay affirma que 400 familles de la Haute-Côte-Nord et 300 autres du Saguenay-Lac-Saint-Jean vivaient dans des conditions misérables alors que la location du Domaine des Postes du Roi avait, jusqu'à ce jour, rapporté des



Figure 9
Pierre-Flavien Turgeon (Wikipédia 2013)

sommes considérables, qu'il évalua à environ £100 000. Laterrière, qui soufflait sans doute ses chiffres, n'en réclamait pas moins l'intervention urgente du gouvernement de la Province du Canada (Anonyme 1848).

À l'automne, s'ajoutèrent à la voix du député, celles de l'évêque de Québec et de quatre hommes d'affaires du comté de Saguenay. Le 9 novembre 1848, Thomas Simard, navigateur et marchand de bois de La Malbaie, se trouvant à Québec en route pour le siège de la Législature à Montréal, sollicita une entrevue avec l'évêque Turgeon pour lui faire part de la grande détresse des Montagnais. La Compagnie de la Baie d'Hudson leur refusait toutes nouvelles fournitures à crédit – munitions, provisions et vêtements –, des fournitures essentielles pour se rendre à la chasse. Turgeon rédigea et remit à Simard une lettre destinée au président du Conseil exécutif, René-Édouard Caron, afin de saisir le Conseil et le gouverneur général de la situation (BAC 1848a). Le lendemain, Thomas Simard signa, en compagnie des entrepreneurs forestiers John M. Fraser de La Malbaie, Charles Pentland des Bergeronnes et Peter McLeod fils de Chicoutimi, un mémoire à l'intention du gouverneur général. Les hommes d'affaires y expliquaient que, de l'embouchure du Saguenay jusqu'à la pointe des Monts, se trouvaient là 65 familles montagnaises dans le

plus grand besoin. La chasse au phoque avait fait défaut l'hiver précédent, ce qui s'ajoutait au refus de la Compagnie de la Baie d'Hudson de leur accorder des avances. Plusieurs Montagnais seraient déjà morts de faim si ce n'avait été de l'aide fournie par des Canadiens établis sur la côte (BAC 1848b).

Simard fut reçu par Caron probablement le 11 novembre. Il lui présenta la lettre de l'évêque et le mémoire (BAC 1848c). Deux jours plus tard, le 13, le Conseil exécutif recommanda au gouverneur général de mettre une somme de £210 à la disposition de l'évêque Turgeon afin de secourir les Montagnais de la côte. Le gouverneur général approuva la mesure le 15.

Au sujet du mémoire (daté du 10 novembre dernier) de Thomas Simard Écuyer et de ces autres Gentlemen résidant dans le territoire de Saguenay, présentant les Indiens montagnais qui habitent le Pays, sur la Côte Nord du Saint-Laurent, entre le Saguenay et le Cap des Monts, qui sont au nombre de Soixante-cinq, dans un tel état de détresse qu'ils envisagent avec beaucoup d'angoisse et de crainte le prochain hiver.

Il appert du mémoire de ces Gentlemen, que la chasse au Phoque sur la Côte a failli l'hiver dernier, aucunes Glaces ne s'étant formées sur les Rives à cause du temps trop clément; – que la Compagnie de la Baie d'Hudson a refusé de leur fournir le crédit habituel, et qu'ils sont maintenant, en ce début d'hiver, sans Farine, et sans assez de vêtements et de Munitions pour pénétrer les bois ou circuler sur le Fleuve, afin de chasser. Ils déclarent encore que si Votre Excellence ne vient pas en aide à ces Indiens il leur sera impossible de chasser et subvenir ainsi à leur besoin cet hiver, un grand nombre d'entre eux périra alors. Par conséquent, ils prient Votre Excellence de fournir à ces Indiens l'aide dont ils ont besoin.

Le Comité ayant pleinement considéré les précédentes déclarations, ainsi qu'une Lettre de son Excellence l'Évêque de Sidyme, venant appuyer ces déclarations et lançant aussi un appel à l'aide au Gouvernement, recommande respectueusement à Votre Excellence de mettre la Somme de £210 à la disposition de l'Évêque de Sidyme afin de soulager les Indiens ci-haut mentionnés.

(BAC 1848d, notre traduction)

Thomas Simard fut de retour à Québec le 18. Il informa Turgeon de l'octroi de £210. Il fit également part de la nouvelle à Charles Pentland qui, depuis trois jours, retardait son départ du port de Québec. Simard poursuivit immédiatement sa route vers La Malbaie alors que Pentland se chargea de l'achat et du transport, à bord de son schooner, des marchandises destinées aux Montagnais – farine, lard, poudre et plombs, tissus. Il quitta aussitôt pour Les Bergeronnes. Dans les jours qui suivirent, Pentland et Simard procédèrent eux-mêmes à la distribution des marchandises dans la localité des Escoumins. Il y en eut assez mais seulement pour les Montagnais de l'embouchure du Saguenay à la rivière Portneuf. Les deux hommes d'affaires n'avaient pas cru bon d'inviter les Montagnais des Îlets-Jérémie. Ils avaient également écarté le curé des Escoumins, Jean-Lazarre Marceau, désigné par

l'évêque Turgeon afin de superviser l'opération (AAQ 1848; 1849a, b, c, d, e, f, g et h; 1850a et b; BAC 1850a et b; ICEM 1850).

LES OBSERVATIONS DE L'ASSISTANT COMMISSAIRE LOUIS-TANCRÈDE BOUTHILLIER (1^{ER} DÉCEMBRE 1848)

Le 1^{er} décembre 1848, l'assistant commissaire des Terres de la Couronne, Louis-Tancrède Bouthillier, revint sur la pétition montagnaise du 8 avril 1847 laissant toutefois de côté les notes explicatives du père Durocher. Après avoir constaté les plaintes des Montagnais au sujet de l'envahissement de leurs terres, il fit le point sur certaines de leurs demandes. Au sujet de la réserve indienne entre les rivières Betsiamites et aux Outardes, y compris les rives des deux cours d'eau, il évalua, à partir de cartes élaborées par l'agent des terres Duberger, que cette réserve aurait une superficie considérable, 173 000 acres, soit 700 km², l'équivalent de deux cantons et demi. Il jugea préférable d'octroyer de 100 à 200 acres de terre, soit 0,4 à 0,8 km², à chaque famille montagnaise désireuse de s'établir et de cultiver le sol. Bouthillier rappela que le gouverneur général avait d'ailleurs permis, dans un décret du 3 octobre 1845, la création de réserves indiennes à l'intention des Montagnais de la Haute-Côte-Nord (BAC 1845). Concernant l'exclusivité des droits de pêche – sur les rivières des Escoumins, des Petits Escoumins, La Petite Romaine, Betsiamites, Papinachois, aux Outardes, Mistassini et Franquelin –, ainsi que ceux de chasse et pêche au phoque – dans les baies de Betsiamites, aux Outardes, de Manicouagan et de Caoui en été ainsi que dans la baie de Bon-Désir, à la pointe de Betsiamites, à la pointe à la Croix et à la pointe des Monts en hiver –, Bouthillier prétendit ne pas avoir d'objection à ce que les Montagnais puissent détenir des droits de pêche et de chasse mais sur un territoire plus circonscrit. C'est que la Compagnie de la Baie d'Hudson avait toujours des postes le long du littoral et qu'il s'y trouvait aussi des îlots de peuplement canadiens. Conscient des difficultés des Montagnais, Bouthillier rappela également que le gouverneur général avait décrété, le 18 avril 1846, la distribution semi-annuelle d'un montant de £500 parmi les Indiens du Bas-Canada jusqu'à ce que leur situation fût examinée plus en détail (BAC 1846). Le commissaire des Terres de la Couronne avait d'ailleurs présenté, dans la même année, un projet de loi visant à mettre en œuvre la mesure mais l'avait plus tard retiré. Le commissaire Papineau avait finalement pris sa retraite de la vie politique en décembre 1847 sans qu'aucun des deux décrets ne fût exécuté, pas plus d'ailleurs que l'étude proposée sur les Indiens du Bas-Canada. Bouthillier ne fit aucun commentaire au sujet de la réclamation concernant la propriété du bois de construction sur les rivières Betsiamites et Papinachois, ni au sujet de l'octroi des lettres patentes aux Montagnais déjà établis sur des lots et

le versement de compensations monétaires pour les terres prises par des colons (BAnQ 1848).

Le rapport de Bouthillier ne réglait rien sur-le-champ, sinon de placer un jalon de plus vers la promulgation, en 1851, de l'Acte pour mettre à part certaines étendues de terre pour l'usage de certaines tribus de sauvages dans le Bas-Canada (Canada, Parlement 1851). Cette loi instituait deux mesures réclamées pour les Indiens du Bas-Canada, soit une provision territoriale de 230 000 acres, ou 930 km², à des fins de réserves indiennes et une allocation monétaire annuelle de £1 000 pour leur venir en aide. Sur la Haute-Côte-Nord, la réserve de Betsiamites allait voir le jour en 1861, accueillant une partie seulement de la population montagnaise, c'est-à-dire celle dont les terres de chasse se trouvaient à proximité (Frenette 2000). En ce qui a trait à leur soutien financier, le gouvernement de la Province du Canada continua de répondre, de façon ponctuelle, aux demandes incessantes qui lui parvenaient. La gestion intégrée de l'allocation annuelle de £1 000, destinée aux Indiens du Bas-Canada, restait à faire.

CONCLUSION

Dans cette note de recherche, nous avons voulu rendre disponible l'original d'une pétition montagnaise, celle du 8 avril 1847, que l'on croyait perdue. Il s'agit du texte complet, ce qui sera sans doute utile à ceux qui s'intéressent à l'histoire des Innus de la Côte-Nord et de leurs familles. Nous avons aussi voulu rétablir certains faits relatifs à cette pétition, en particulier, en ce qui a trait à la date de sa rédaction. Nous voulons revenir enfin sur son contenu.

Comme le suggèrent Mailhot et Vincent (1979 : 27-30) de même que Bédard (1988 : 42-43), il est malaisé d'établir les intentions réelles des Montagnais derrière des textes souvent rédigés et défendus par d'autres. Dans le cas de la pétition du 8 avril 1847, il semble qu'elle reflétait le projet véritable des Montagnais en prônant la sauvegarde, même partielle, de leur mode de vie fondé sur la chasse et la pêche ainsi que de lieux de récolte de qualité. Les Montagnais voulaient des droits de chasse et de pêche exclusifs à l'intérieur de la réserve indienne demandée, entre les rivières Betsiamites et aux Outardes, sur la meilleure portion du littoral. À l'extérieur de cette réserve, ils voulaient aussi l'exclusivité de la pêche sur plusieurs autres cours d'eau – des Escoumins, des Petits Escoumins, La Petite Romaine, Mistassini et Franquelin; de même que l'exclusivité de la chasse et de la pêche au phoque dans les baies de Betsiamites, aux Outardes, de Manicouagan et de Caoui en été, ainsi que dans la baie de Bon-Désir, à la pointe à la Croix et à la pointe des Monts en hiver. Nos auteurs ont par ailleurs raison de se questionner sur l'avantage réel qu'il y avait, pour les Montagnais, d'inclure par exemple dans leurs demandes le foin de grève, c'est-à-dire du fourrage pour les animaux de ferme. Il s'agissait plutôt là d'une idée des missionnaires, eux qui auraient

bien aimé voir leurs ouailles vivre de façon sédentaire et cultiver le sol. D'ailleurs, le lien établi par le père Durocher, dans ses notes explicatives, entre des réserves indiennes, situées de la rivière Betsiamites à la rivière aux Outardes ainsi qu'à Bon-Désir, et la présence de sols fertiles à ces endroits, semble le confirmer. Toutefois, comme on le sait, le passage à un mode de vie agricole ne se fit pas chez les Montagnais. Ce furent plutôt leurs missionnaires qui, installés à résidence dans la réserve indienne de Betsiamites dès 1862, y mirent à profit les parcelles de terre cultivables et les pacages pour le bétail. Enfin, quant à savoir, comme l'exprime Mailhot (1996 : 332-334), si la pétition du 8 avril 1847 aurait pu faire partie d'un vaste plan des Montagnais visant à obtenir, du gouvernement de la Province du Canada, la confirmation de leur titre de propriété sur le territoire et la reconnaissance de leur souveraineté politique, nous préférons attendre l'examen plus en profondeur des autres pétitions présentées au gouverneur général. Il s'agit là, et nous le souhaitons, d'un chantier à poursuivre.

Notes

1. De 1844 à 1853, Flavien Durocher fut rattaché à la résidence Saint-Alexis de la Grande Baie au Saguenay, à partir de laquelle il desservit, entre autres lieux, les missions montagnaises de la Côte-Nord. Il avait été nommé supérieur de la résidence en 1849 (Carrière 2000).
2. Il s'agit probablement de Pierre Moreau qui épousa, le 25 juin 1839, Marie-Louise Vollant à Betsiamites. Le nom des parents de Pierre n'est pas donné mais il serait peut-être l'un des fils de Charles Moreau (Boyer *et al.* 1993, première partie : 188; Frenette 1993; Serge Goudreau, comm. pers. 2013; Mailhot 1996 : 332).
3. André-Marie Garin fut aussi rattaché à la résidence Saint-Alexis de la Grande Baie de 1845 à 1850 (Carrière 1973 : 183-184).
4. En 1845, l'agent des Terres de la Couronne, George Duberger, avait exploré le territoire compris entre les rivières Betsiamites et aux Outardes. Il avait alors noté la présence de bois à couper et de terres à cultiver. À l'hiver 1846-1847, le département des Terres de la Couronne y avait accordé des permis de coupe : à William Price du côté est de la Betsiamites ; à David et Richard Price, ses fils, sur la Papinachois (BAnQ 1845a et 1846).
5. Joseph Signay fut archevêque de Québec du 16 février 1833 au 10 novembre 1850. Il choisit pour coadjuteur Pierre-Flavien Turgeon, qui lui succéda (Chassé 2000).
6. Turgeon fut coadjuteur de l'archevêque de Québec du 11 juin 1834 au 10 novembre 1850, puis archevêque de Québec jusqu'au 11 avril 1855 (Gagné 2000).
7. De retour d'un voyage d'enquête dans la région du Saguenay, le commissaire des Terres de la Couronne, Denis-Benjamin Papineau, suggéra, dans un rapport soumis au gouverneur général en date du 27 septembre 1845, de traiter les Indiens du Bas-Canada comme ceux du Haut-Canada en leur réservant des terres, de la grandeur d'un canton, aussi près que possible de leurs lieux de rassemblement, où ils pourraient s'établir et progresser sur la « voie de la civilisation » avec l'aide de missionnaires. Il recommanda aussi de leur verser des

annuités équivalentes à la moyenne de celles accordées aux Indiens du Haut-Canada (BAnQ 1845b).

Documents cités

- AAM (Archives de l'Archevêché de Montréal), 1847a : *Copie de la pétition du 8 de la Lune des Outardes 1847*, Dossier 295.098, 847-3A.
- , 1847b : *Le Journal de Québec*, 3 juillet, p. 2-3, Dossier 295.098, 847-3D.
- AAQ (Archives de l'Archevêché de Québec), 1848 : Pentland, 18 novembre, 60 CN, Gouvernement, vol. VIII, 140C.
- , 1849a : Pentland à Durocher, 9 août, 60 CN, Gouvernement, vol. VIII, 142.
- , 1849b : Marceau à Turgeon, 25 septembre, 60 CN, Gouvernement, vol. VIII, 143.
- , 1849c : Turgeon à Pentland, 5 octobre, 60 CN, Gouvernement, vol. VIII, 144.
- , 1849d : Pentland à Turgeon, 10 octobre, 60 CN, Gouvernement, vol. VIII, 145.
- , 1849e : Turgeon à Pentland, 12 octobre, 60 CN, Gouvernement, vol. VIII, 146.
- , 1849f : Pentland, 1^{er} novembre, 60 CN, Gouvernement, vol. VIII, 147.
- , 1849g : Turgeon, 16 novembre, 60 CN, Gouvernement, vol. VIII, 140C.
- , 1849h : Turgeon à Durocher, 24 décembre, 210 A, Registre des lettres, vol. 23 (1849-1851), folios 136-138.
- , 1850a : Leslie à Cazeau, 16 avril, 60 CN, Gouvernement, vol. VIII, 150.
- , 1850b : Parent à Cazeau, 23 septembre, 60 CN, Gouvernement, vol. VIII, 151.
- ACBH (Archives de la Compagnie de la Baie d'Hudson), 1822 : *Notarial Copy of Lease of Kings Posts to John Goudie dated Quebec 26th July 1822*. E.20/1, Papers relating to King's Posts, 1822-1852, HBCA 4M28 et 4M29, folios 5-11do.
- , 1842 : *Letters Patent for leasing the King's Posts to the Honorable Hudson's Bay Company*, 27 juin, E.20/1, Papers relating to King's Posts, 1822-1852, HBCA 4M28 et 4M29.
- ANONYME, 1847 : « Pétition aux Honorables Membres de l'Assemblée législative du Bas-Canada, assemblés en Parlement provincial ». *Le Journal de Québec* 5(88), samedi, 3 juillet : 2-3.
- , 1848 : « Députation des Sauvages du Saguenay ». *Le Journal de Québec* 6(44), samedi, 18 mars.
- BAC (Bibliothèque et Archives Canada), 1845 : Décret, 3 octobre, *Indian Department – Orders in Council 1834-1873*, RG10, vol. 711, p. 165.
- , 1846 : Décret, 18 avril, *Indian Affairs, Ministerial Administration Records, General Administration Records, Orders in Council, 1793-1876*, RG10, vol. 119, C-11480, p. 619-622.
- , 1847 : Laterrière à Elgin, 26 juin, *Indian Affairs, Napier D.C. – Resident Agent. Montreal – Correspondence (S Series), 1848, Pages 50771-51474*, RG10, vol. 606, C-13383, p. 51059-51063
- , 1848a : Turgeon à Caron, 9 novembre, *Provincial Secretary, Canada East, Numbered Correspondence Files, 1851*, RG4, Series C1, vol. 293, File 747, H-2629.

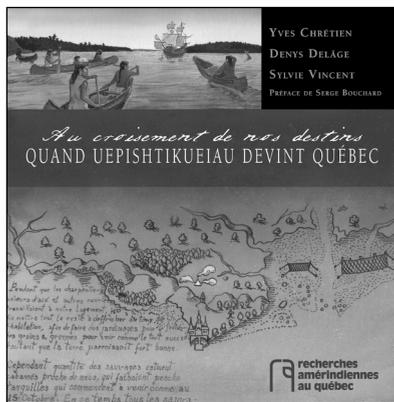
- , 1848b : Simard et autres, 10 novembre, *Provincial Secretary, Canada East, Numbered Correspondence Files, 1851*, RG4, Series C1, vol. 293, File 747, H-2629.
- , 1848c : Caron, 11 [?] novembre, *Provincial Secretary, Canada East, Numbered Correspondence Files, 1851*, RG4, Series C1, vol. 293, File 747, H-2629.
- , 1848d : Décret, 15 novembre, *Indian Affairs, Ministerial Administration Records, General Administration Records, Orders in Council, 1793-1876*, RG10, vol. 119, C-11480, p. 687-690.
- , 1850a : Leslie à Pentland, 16 avril, *Provincial Secretary, Canada East, Numbered Correspondence Files, 1850*, RG4, Series C1, vol. 271, File 350, H-2621.
- , 1850b : Pentland à Leslie, 21 août, *Provincial Secretary, Canada East, Numbered Correspondence Files, 1850*, RG4, Series C1, vol. 271, File 350, H-2621.
- BAnQ (Bibliothèque et Archives nationales du Québec), 1831 : *Bargain & Sale from Moulton Bullock to The Governor & Compy. of Adventurers of England tradg. Into Hudson's Bay*, 13 mai, M620/1293, Protonotaire de Montréal, greffe des notaires, Henry Griffin, actes 26-01-1831 à 31-05-1832, 4M00-7060A.
- , 1845a : Duberger à Bouthillier, 1^{er} novembre, E21 Terres et Forêts, S64 Bureau du Commissaire des Terres de la Couronne, SS2 Correspondance et autres documents des agents des terres 1828-1863, Chemise Correspondance de l'agent Duberger 1845-1846, 1960-01-038/1873, 7 B 022 04-02-001A-01.
- , 1845b : Papineau à Metcalfe, 27 septembre, E21 Terres et Forêts, S64 Bureau du Commissaire des Terres de la Couronne, SS2 Correspondance générale, Chemise Administration générale 1841-1855, 1960-01-038/1874, 7 D 031 03-01-005A-01.
- , 1846 : Duberger, 1^{er} décembre, E21 Terres et Forêts, S64 Bureau du Commissaire des Terres de la Couronne, SS2 Correspondance et autres documents des agents des terres 1828-1863, Chemise Correspondance de l'agent Duberger 1845-1846, 1960-01-038/1873, 7 B 022 04-02-001A-01.
- , 1848 : Bouthillier, 1^{er} décembre, folios 169-171, E21, Terres et Forêts, S64, Rapports et adjudications 1819-1953, SS10, Report Book – branche ouest, vol. 1, nos 1 à 493, 1847-1851, SSS5, « Report Book No 1, C.E. Sept. 1847-May 1851. Dept. T et F », 1994-09-005/16, 2 B 008 01-11-001B-01.
- BEAULIEU, Alain, 2002 : *La question des terres autochtones au Québec 1760-1860*. Rapport préparé pour le ministère de la Justice et le ministère des Ressources naturelles du Québec.
- BÉDARD, Hélène, 1987 : *Les Montagnais et la Réserve de Betsiamites 1850-1900*. Mémoire de maîtrise, département d'anthropologie, Université Laval, Québec.
- , 1988 : *Les Montagnais et la réserve de Betsiamites, 1850-1900*. Institut québécois de recherche sur la culture, coll. « Edmond-de-Nevers » 7, Québec.
- BOYER, Raymond, Réjeanne DELAROSBIL, et Réal DOYLE, 1993 : *Répertoire des mariages, Haute-Côte-Nord, 1668-1992*. Société de généalogie de Québec, Publications 73, Québec.
- CANADA, Assemblée législative, 1847a : *3rd Session, 2nd Parliament, 11 Victoria. A. 1847. Petition of the Montagnais Tribe of Indians, inhabiting the north shore of the St. Lawrence, or territory formerly designated by the name of the «King's Posts»*. Lovell and Gibson, Québec, [4 p.]
- , 1847b : *Journaux de l'Assemblée législative de la Province du Canada depuis le 2me jour de juin jusqu'au 28me jour de juillet, 1847, ces deux jours inclus, et dans la dixième et onzième année du règne de notre souveraine dame la Reine Victoria : étant la troisième session du second Parlement provincial du Canada*. E.J. Barker, Montréal.
- CANADA, Parlement, 1851 : « 14 & 15 Victoria, Chapitre 106. Acte pour mettre à part certaines étendues de terre pour l'usage de certaines tribus de sauvages dans le Bas-Canada. [30 août] » *Statuts provinciaux du Canada [1851]. Vol. III, 4e Session, 3e Parlement*. Stewart Derbishire & George Desbarats, Toronto, p. 2036-2037.
- CARRIÈRE, Gaston, 1973 : *Histoire documentaire de la Congrégation des Missionnaires Oblats de Marie-Immaculée dans l'Est du Canada. 2^e Partie. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle (1861-1900)*. Tome XI. Éditions de l'Université d'Ottawa, Ottawa.
- , 2000 : « Durocher, Flavien ». *Dictionnaire biographique du Canada*. Vol. X : 1871-1880. Sur Internet <http://www.biographi.ca/009004-119.01-f.php?id_nbr=4967> (consulté le 22 mai 2013).
- CHASSÉ, Sonia, 2000 : « Signay, Joseph ». *Dictionnaire biographique du Canada*. Vol. VII : 1836-1850. Sur Internet <http://www.biographi.ca/009004-119.01-f.php?id_nbr=3661> (consulté le 22 mai 2013).
- CLÉMENT, Daniel, 1993 : *Propos recueillis et photographies Serge Jauvin. Aitnanu. La vie quotidienne d'Hélène et de William-Mathieu Mark. Témoignage traduit du montagnais*. Libre Expression/Musée canadien des civilisations, Montréal et Ottawa.
- DORVAL, André, 2013 : « Anecdotes. On reconnaît l'arbre à ses fruits ». *Oblats de Marie-Immaculée. Oblate Communications*. Sur Internet <<http://www.omiworld.org/content.asp?catID=41&artID=54&N=1>> (consulté le 13 juin 2013).
- DRAPEAU, Lynn, 1991 : *Dictionnaire Montagnais-Français*. Les Presses de l'Université du Québec, Québec.
- FRENETTE, Jacques, 1993 : « Une honorable compagnie, de petits trafiquants et des vauriens. » *Les relations commerciales entre la Compagnie de la Baie d'Hudson et les Montagnais de Betsiamites (1821-1870)*. Thèse de doctorat, département d'anthropologie, Université Laval, Québec.
- , 2000 : « Les Montagnais de la Haute-Côte-Nord et la création des réserves de Betsiamites (1861) et d'Essipit (1892) », in Pierre Frenette (dir.), *D'Amérique et d'Atlantique. Tadoussac 2000* : 105-118. Cégep de Baie-Comeau, Baie-Comeau.
- , 2003 : « Note de recherche. La pétition montagnaise du 1^{er} février 1843 : chasse, pêche et agriculture à la baie des Escoumins ». *Recherches amérindiennes au Québec* 23(1) : 105-114.
- GAGNÉ, Armand, 2000 : « Turgeon, Pierre Flavien ». *Dictionnaire biographique du Canada*. Vol. IX : 1861-1870. Sur Internet <http://www.biographi.ca/009004-119.01-f.php?id_nbr=4752> (consulté le 22 mai 2013).
- HÉBERT, Léo-Paul, 1984 : *Histoire ou légende? Jean-Baptiste de la Brosse*. Bellarmin, Montréal.
- , 1988 : « Le père Jean-Baptiste de La Brosse, professeur, linguiste et ethnographe chez les Montagnais du Saguenay ». *Société canadienne d'histoire de l'Église catholique. Sessions d'étude* 55 : 7-39.
- ICEM (Institut culturel et éducatif montagnais), 1850 : *Cazeau à Leslie, 14 février 1850*. Coll. José Mailhot et Sylvie Vincent, 850-2-14 – Archives de l'Archidiocèse de Québec, 210 A, Registre des lettres, vol. 23, p. 177-178.
- LEMOINE, Georges, 1901 : *Dictionnaire Français-Montagnais avec un vocabulaire montagnais-anglais, une courte liste de noms géographiques et une grammaire montagnaise*. W.B. Cabot and P. Cabot, Boston.

- MAILHOT, José, 1996 : « La marginalisation des Montagnais », in Pierre Frenette (dir.), *Histoire de la Côte-Nord* : 321-358. Institut québécois de recherche sur la culture, Coll. « Les régions du Québec » 9, Québec.
- MAILHOT, José, et Sylvie VINCENT, 1979 : *La situation des Montagnais du Saguenay-Lac-St-Jean et de la Haute Côte-Nord au milieu du XIX^e siècle*. Conseil Attikamek-Montagnais, Village-des-Hurons.
- MORTON, W.L., 2000 : « Bruce, James, 8^e comte d'Elgin et 12^e comte de Kincardine ». *Dictionnaire biographique du Canada*. Vol. IX : 1861-1870. Sur Internet <http://www.biographi.ca/009004-119.01-f.php?id_nbr=4324> (consulté le 21 mai 2013).
- MRNQ (ministère des Ressources naturelles du Québec), 1847a : [Pétition, 8 avril 1847], Archives des arpentages, Réserves indiennes (Correspondance), Filière 23.
- , 1847b : Signay et Turgeon, 24 avril 1847, Archives des arpentages, Réserves indiennes (Correspondance), Filière 23.
- , 1847c : Durocher, 4 mai 1847, Archives des arpentages, Réserves indiennes (Correspondance), Filière 23.
- PANASUK, Anne-Marie, et Jean-René PROULX, 1981 : *La Résistance des Montagnais à l'usurpation des rivières à saumon par les Euro-Canadiens du 17^e au 20^e siècle*. Mémoire de maîtrise, département d'anthropologie, Université de Montréal, Montréal.
- POWELL, James, 2005 : *Le dollar canadien : une perspective historique*. Banque du Canada, Ottawa.
- RICH, Ernest E., 1959 : *The History of the Hudson's Bay Company 1670-1870*. Vol. II : 1763-1870. The Hudson's Bay Record Society, London.
- SPECK, Frank G., 1935 : *Naskapi. The Savage Hunters of the Labrador Peninsula*. University of Oklahoma Press, Norman.
- TREMBLAY, Victor, 1968 : « Une délégation des Montagnais auprès de Lord Elgin ». *Saguenayensia* 10(2) : 38-40.
- , 1971 : *Le poste de Métabetchouan*. Éditions Science moderne, Coll. « Société Historique du Saguenay » 34, Chicoutimi.
- TRUDEL, Jean, 2000 : « Autour du tableau *Trois chefs montagnais et Peter McLeod* peint par Théophile Hamel en 1848 ». *Annales d'histoire de l'art canadien* 21(1-2) : 40-61.
- UQAM, 2000 : *Images d'un changement de siècle 1760-1840 : portrait des arts, des lettres et de l'éloquence au Québec*. Sur Internet <<http://www.unites.uqam.ca/expo/Fr/3.1.ArtsEtLettres.html>> (consulté le 13 juin 2013).
- VEILLEUX, André, 1982 : *Pointe-Bleue : Histoire d'une réduction*. Mémoire de maîtrise, département de sociologie, Université Laval, Québec.
- WIKIPÉDIA, 2013 : « Pierre-Flavien Turgeon ». Wikipédia en français. Sur Internet <https://fr.wikipedia.org/wiki/Pierre-Flavien_Turgeon> (consulté le 13 juin 2013).

Au croisement de nos destins QUAND UEPISHTIKUEIAU DEVINT QUÉBEC

Yves Chrétien, Denys Delâge et Sylvie Vincent

Préface de Serge Bouchard



L'année 2008 a fait une grande place à la fondation de Québec et au rôle historique de Champlain. Une fois la poussière médiatique et festive un peu retombée, il y a lieu de s'interroger davantage sur le contexte de cette fondation.

Pendant que les Français construisaient leur logis, magasin et qu'ils commençaient à cultiver les alentours, que faisaient les Amérindiens? Y en avait-il en ce lieu qui se considéraient chez eux? Si oui, de quelle nation étaient-ils et quelles relations entretenirent-ils avec les Français en ce début de XVII^e siècle?

Pour la première fois, la fondation de Québec est placée sous le triple éclairage de l'archéologie, de l'histoire écrite et de la tradition orale. Sous les plumes de **Yves Chrétien, Denys Delâge et Sylvie Vincent**, la conjugaison de ces sources renouvelle le regard sur un moment déterminant de notre passé. La préface du livre est signée par **Serge Bouchard**.

Un ouvrage indispensable pour l'enseignement de l'histoire du Québec.

Format : 21,5 x 21,5 cm (92 pages)

ISBN : 978-2-920366-35-0

Prix : 20,00 \$ (plus 1,00\$ de TPS et 5,00 \$ d'envoi postal)

Ce livre inaugure la collection « Présence des Premières Nations » destinée à un large public et qui vise à mettre en lumière ce qui est souvent oublié, voire occulté : hier comme aujourd'hui, la réalité du Québec ne peut se concevoir sans la présence des Premières Nations.

Consulter notre site

www.recherches-amerindiennes.qc.ca